



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

Fourniture de matériel d'abreuvement pour le bétail

OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la fourniture de matériel d'abreuvement pour le bétail : bacs, pompes de prairies ainsi que le tuyau, crépine et petites fournitures de raccordement.

DETERMINATION DES PRESTATIONS

Les besoins en matériel dépendront des diagnostics qui seront réalisés chez les exploitants et des possibilités de mises en place sur le terrain.

Le marché à intervenir est un marché à bons de commande. Les quantités de chaque matériel seront alors précisées.

QUALITE ET ORIGINE DES FOURNITURES

Toutes les fournitures faisant l'objet du présent marché devront être de bonne qualité marchande.

Les produits qui présenteront des défauts ou défauts de quelque nature que ce soit ou qui ne réuniront pas toutes les conditions prescrites seront refusés et remplacés sans délai par le fournisseur, sans que le Syndicat de Bassin de l'Elorn ait à supporter les frais de transport ou autres.

DELAIS ET LIEU D'EXECUTION

La mise à disposition des fournitures est fixée à 15 jours à compter de l'émission du bon de commande.

Les fournitures seront retirées par nos soins chez le fournisseur ou livrées à l'adresse suivante :

Syndicat de Bassin de l'Elorn
Barrage du Drenec_Hangar
29450 Sizun

PRIX

Les prix des fournitures demandées sont annotés sur le bordereau de prix joint au présent dossier de consultation et sont non révisables.

FACTURATION

La facture devra clairement désigner les fournitures livrées telles qu'elles sont sollicitées et précisées au présent document.

QUALITE ET ORIGINE DES FOURNITURES

Toutes les fournitures faisant l'objet du présent marché devront être de bonne qualité marchande. Les produits qui présenteront des défauts ou défauts de quelque nature que ce soit ou qui ne réuniront pas toutes les conditions prescrites seront refusés et remplacés sans délai par le fournisseur, sans que le Syndicat de Bassin de l'Elorn ait à supporter les frais de transport ou autres.